

LAYLA MAHANA

Association loi du 1er juillet 1901 - n°0561010740
Danses Orientale et Polynésienne
56700 Kervignac
06.32.12.06.72 / laylamahana@outlook.fr
http://www.laylamahana.fr/

Mode de règle	ment		
□ CHÈQUE	□ ESPÈCES		
☐ VIREMENT	☐ Bon CAF		
T CHECKIES VACANCES (ANCV)			

Signature de l'adhérent OU de son représentant légal :

	FORMULAII	RE D'INSCRIPTION	
NOM de l'élève :		PRENOM	_
NOM et PRENOM du représentant lé	gal si mineur		
DATE DE NAISSANCE :		PORTABLE ELEVE ou représentant ://///	
MAIL:			
		ANDES PAR L'ELEVE	
	COOKS DEMA	ANDES FAIR E ELEVE	
☐ Enfant Tahitienne 1 (4-7ans): mercredi 17h-17h45 ☐ Enfant Tahitienne 2 (8-11ans): mercredi 17h45-18h30		☐ Enfant Orientale 1 (4-7ans): mercredi 16h-16h45☐ Enfant Orientale 2 (8-11ans): mercredi 16h45-17h30☐	
□ Ado/Adulte Tahitienne 1 : mercredi 18h30-19h45 □ Ado/Adulte Tahitienne 2 : mercredi 20h-21h15		☐ Ado/Adulte Orientale 1 : mardi 18h30-19h45 ☐ Ado/Adulte Orientale 2 : mardi 19h45-21h	
☐ STAGE ORIENTALE Sterenn : dimanche (cf. calendrier)		☐ Ado/Adulte Orientale LORIENT 1 : mercredi 18h30-19h45☐ Ado/Adulte Orientale LORIENT 2 : mercredi 19h45-21h	
* niveau 1 : débutant-intermédiaire / n L'ouverture des créneaux de cours e			num 10 adhérentes par cours).
		TARIFS	
 Une participation dans l'ann RÈGLEMENT 	née sera demandée poui règlement en 1 fois	r l'achat du costume ou des ma règlement en 3 fois	atériaux nécessaires à sa confection.
✓ Enfant	□ 137€	□ 57€ + 40€ + 40€	Encaissement des chèques
✓ Ado/Adulte (1 cours) ou STAGE	□ 207€	□ 87€ + 60€ + 60€	- 15 novembre: 1 ^{er} trimestre - 15 janvier: 2 ^{ème} trimestre - 15 mars: 3 ^{ème} trimestre
✓ Ado/Adulte (2 cours)	□ 327€	□ 117€ + 105€ + 105€	
ATTESTATION ORI IGATOR	RF - Attestation de l'él	ève OU de son représentant	légal (élèves de -16 ans)
•			
Je soussigné(e)représenté(e) légalement par			
, , ,			nent intérieur en cours de validité.
☐ Atteste avoir remis un <u>certifica</u>			
Autorisez-vous l'association à utilise			
	_	ge de mon enfant par l'associa	
	-	•	l'association « Layla Mahana ».
Conformément à la loi 'Informatique et Libe l'exercice de ces droits, vous êtes invités à v			